



Heures d'ouverture

Lundi - vendredi : 08:30 - 11:30
Ou sur rendez-vous l'après-midi

Notre site internet

www.caisse-nationale-auxiliaire.be

Déclaration de suivi régulier des cours

Art. 5quater et 12bis de l'A.R. n° 38 du 27 juillet 1967 organisant le statut social des travailleurs indépendants et art. 5bis de l'A.R. du 19 décembre 1967 portant règlement en exécution de l'A.R. n°38.

A compléter, dater, signer et à nous envoyer par courrier ou par mail à:

INASTI • CNH • Quai de Willebroeck 35, 1000 Bruxelles • mailcnh@rsvz-inasti.fgov.be

Année scolaire ou académique : 20 .. - 20 ..

Identité

Votre numéro de Registre national (au dos de votre carte d'identité):

|_|_|. |_|_|. |_|_| - |_|_|. |_|_|

Nom :

Prénom :

Engagement

Je, soussigné(e), (prénom et nom)

m'engage à suivre régulièrement les cours pendant l'année scolaire ou académique 20 .. - 20 ..

Informations importantes

A la fin de cette année scolaire ou académique, vous devez nous transmettre une Attestation de suivi régulier des cours.

Cette attestation confirmera soit votre présence aux cours, soit votre participation aux examens (à concurrence de 27 crédits par an ou de 17 heures de cours par semaine):

- Demandez-la à votre école ou à votre université
- Faites-la compléter par votre école ou votre université
- Renvoyez-la par mail ou par courrier :
 - INASTI • CNH • Quai de Willebroeck 35, 1000 Bruxelles
 - mailcnh@rsvz-inasti.fgov.be

A défaut de nous la renvoyer, vous serez considéré comme un indépendant à titre principal.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés.

Signature

Le .. / .. /

Signature :